

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Secrétaire de la commission
de la défense et des forces armées

Réf : PF/JH/04-13-0048

Monsieur Alain VIDALIES
Ministre chargé des relations avec le Parlement
Hôtel de Clermont
69, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 08 avril 2013

Monsieur le Ministre, *Cher Alain*

Par la présente, je voudrais vous faire part de mon étonnement que le projet de loi relatif à l'accord France-Île Maurice sur la cogestion de l'île de Tromelin soit mis au vote le 11 avril prochain sans discussion dans le cadre d'une procédure d'examen simplifiée.

Je suis surpris qu'un tel texte, qui crée un grave précédent d'abandon de souveraineté sur un îlot, certes inhabité, mais dont dépend un domaine maritime de 280 000 km² (à titre de comparaison, la ZEE de la France Métropolitaine est de 344 000 km²), le soit sans débat et discussion devant la représentation nationale car, de fait, un traité avec de telles conséquences entre la France et un pays tiers nécessite au moins un débat parlementaire.

En conséquence de quoi, je vous demande de retirer ce texte de l'ordre du jour de la séance du 11 avril et de la reprogrammer dans le cadre normal afin que l'Assemblée nationale soit saisie au fond et pas seulement sur la forme sur un texte qui est tout sauf anodin tant il pourrait entraîner des conséquences sur d'autres îlots (îles éparses, TAAF, Clipperton...) qui font partie du patrimoine inaliénable de la République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi.

Philippe FOLLIOT



Député du Tarn

Co-président du club mer et océans

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Secrétaire de la commission
de la défense et des forces armées

Monsieur Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel de Lassay
126 Rue de l'université
75355 Paris

Réf : PF/JH/04-13-0047

Paris, le 08 avril 2013

Monsieur le Président, *Cher Claude*

Par la présente, je voudrais vous faire part de mon étonnement que le projet de loi relatif à l'accord France-Île Maurice sur la cogestion de l'île de Tromelin soit mis au vote le 11 avril prochain sans discussion dans le cadre d'une procédure d'examen simplifiée.

Je suis surpris qu'un tel texte, qui crée un grave précédent d'abandon de souveraineté sur un îlot, certes inhabité, mais dont dépend un domaine maritime de 280 000 km² (à titre de comparaison, la ZEE de la France Métropolitaine est de 344 000 km²), le soit sans débat et discussion devant la représentation nationale car, de fait, un traité avec de telles conséquences entre la France et un pays tiers nécessite au moins un débat parlementaire.

En conséquence de quoi, je vous demande de retirer ce texte de l'ordre du jour de la séance du 11 avril et de la reprogrammer dans le cadre normal afin que l'Assemblée nationale soit saisie au fond et pas seulement sur la forme sur un texte qui est tout sauf anodin tant il pourrait entraîner des conséquences sur d'autres îlots (îles éparses, TAAF, Clipperton...) qui font partie du patrimoine inaliénable de la République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi.

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Co-président du club mer et océans